

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 50 c.
Réclames, ... 30
Faits divers, ... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Novembre 1882.

OUVERTURE DES CHAMBRES.

Déclaration ministérielle

Messieurs,
Lorsque, au lendemain de la constitution
du ministère, nous nous sommes pour la
première fois présentés devant vous, nous
vous avons indiqué les directions générales
de notre politique.
Nous avons aujourd'hui le devoir de les
préciser. Au dehors, vous vouliez la paix,
elle a été maintenue. Nous pouvons, sans
tâcheté, dire que rien ne paraît devoir la
troubler.
Nos relations avec les grandes puissances
continentales de l'Europe se consolident par
la pratique loyale des devoirs réciproques.
Le rapprochement sincère des ambassa-
deurs à Paris et à Rome témoigne des dis-
positions amicales qui animent les deux na-
tions et leurs gouvernements.
Les complications survenues en Égypte
avant notre entrée aux affaires ont amené,
depuis, l'occupation militaire de ce pays par
l'Angleterre. Ce fait, si nouveau dans la po-
litique européenne, soulève des questions
qui nous touchent particulièrement.
Le cabinet de Londres les a abordées
spontanément, il y a quelques jours, et nous
étudions les propositions qu'il nous a faites.
Dès que la négociation qui se poursuit avec
une courtoisie amicale aura abouti, nous
vous en ferons connaître le résultat quel
qu'il soit. Ne vous le dissimulez pas, mes-
sieurs, la source de notre influence exté-
rieure est ici, elle est en vous ; selon le carac-
tère que vous imprimerez à notre politique
intérieure, l'action de la France au dehors
sera féconde ou stérile.
C'est là surtout ce qui nous commande
de maintenir l'ordre public d'une main
ferme et de réprimer avec calme, mais sans

faiblesse, toutes tentatives qui auraient pour
but de le troubler.
C'est pour cela aussi que nous vous de-
mandons respectueusement d'écarter de vos
discussions immédiates les questions qui
sont de nature à ne pas permettre en ce mo-
ment l'accord des esprits et des volontés, en
termes plus précis, la formation d'une ma-
jorité de gouvernement.
Si vous y consentez, nous vous prions
de procéder avant tout à la discussion du
budget et de la conduite de telle sorte que
le budget puisse être également discuté et
voté par le Sénat avant la fin de cette ses-
sion.
Après le budget, la question la plus ur-
gente, selon nous, au point de vue de la
sécurité sociale, est celle concernant les ré-
cidivistes. La Chambre en est déjà saisie
par une proposition émanée de l'initiative
individuelle. Le gouvernement se propose
de présenter un projet de loi sur le même
sujet.
Tous deux tendent au même but : éloi-
gner du sol français les malfaiteurs d'habi-
tude et de les reléguer, à la suite d'un nom-
bre déterminé de condamnations, sur le
territoire d'une de nos colonies.
Le gouvernement déposera un projet de
loi portant la révision de la loi du 30 juin
1838 sur les aliénés, qui a pour but d'édic-
ter les plus sûres garanties de liberté indi-
viduelle et d'assurer une bonne gestion du
patrimoine des internés.
La Chambre est actuellement saisie de
divers projets sur les Sociétés de secours
mutuels et d'un projet sur les modifications
à apporter à la loi de 1850 sur les loge-
ments insalubres.
Préoccupé comme vous de tout ce qui
touche au sort des populations laborieuses,
le gouvernement aura hâte de se mettre en
rapport avec les commissions pour arriver,
le plus tôt possible, à des solutions prati-
ques et efficaces.
Dans le même ordre de préoccupations,
le gouvernement reprendra le projet de loi
sur les syndicats professionnels déjà voté
par la Chambre et modifié par le Sénat.
De nombreux projets relatifs à la réforme

de la législation sont à l'étude devant les
Chambres ou dans les commissions extra-
parlementaires ; ces projets concernent prin-
cipalement les sociétés commerciales, les
faillites, le serment judiciaire, le code d'in-
struction criminelle, la vente des immeubles,
le code rural, etc., etc.
Nous sommes prêts à en aborder la dis-
cussion dans le plus bref délai, mais il im-
porte surtout de terminer la question, de-
puis si longtemps ouverte, de l'organisation
judiciaire. Le gouvernement est convaincu
qu'il obéit au vœu du pays en se préparant
à vous soumettre ses vues sur ce sujet ; il se
mettra d'ailleurs en rapport avec la commis-
sion de la Chambre des députés chargée de
cette étude et qui a déjà désigné son rappor-
teur.
Nous poursuivons partout l'application
de la loi sur l'instruction primaire, nous
vous demanderons de la compléter en vot-
ant le projet de loi qui règle la situation des
instituteurs.
Dans l'ordre économique et financier,
nous aurons à vous proposer d'importantes
résolutions ; il est indispensable, en effet,
de régler définitivement l'ordre dans lequel
s'exécuteront les grands travaux publics vo-
tés par vos prédécesseurs.
C'est dans ce but que le ministre des tra-
vaux publics, d'accord avec son collègue des
finances, a institué une commission extra-
parlementaire chargée de rédiger un plan
d'ensemble pour la construction et l'exploit-
ation de nos réseaux de chemins de fer.
Divers projets de lois relatifs à la recons-
titution de nos forces de terre et de mer sont
déjà soumis à vos délibérations. Des projets
complémentaires vous seront présentés.
Nous vous demanderons de les voter le plus
tôt possible.
Nous aurons enfin l'honneur de vous pré-
senter trois projets de lois : l'un ayant pour
but de compléter l'organisation administra-
tive judiciaire et financière de la Tunisie,
l'autre tendant à favoriser l'extension de la
colonisation en Algérie ; le troisième destiné
à assurer le développement de notre empire
colonial.
Viennent maintenant, messieurs, les ques-

tions de conduite : au moment que vous ju-
gerez opportun, vous examinerez celle que
nous avons tenue, au dehors et au dedans,
pendant votre absence.
Vous reconnaîtrez, nous l'espérons, que
dans des conditions bien difficiles, vos affai-
res extérieures ont été conduites avec pru-
dence, avec vigilance, avec le souci de votre
dignité.
Au dedans, nous nous sommes efforcés de
calmer les esprits, de répandre partout les
idées de conciliation, d'apaisement, de bon
vouloir réciproque, et en même temps d'as-
surer le respect de l'ordre. Pas plus que
nous, vous ne voulez qu'il soit troublé.
Vous repoussez, comme nous, les soli-
darités compromettantes ; vous ne voulez pas
permettre qu'abusant jusqu'au crime de la
facilité des lois, des inconnus, des anony-
mes, sans passé, sans titres, sans services,
sans certificats d'origine, de véritables mal-
faiteurs, colportent librement partout la sé-
dition et la menace, intimident des gens
paisibles, paralysent le travail, et s'achar-
nent à déconsidérer la République pour la
perdre.
C'est dans cette communion d'idées et de
sentiments que nous comptons obtenir votre
adhésion et votre appui. Nous ne cherche-
rons pas à vivre au jour le jour de ma-
jorités accidentelles, sans solidité, sans sécu-
rité. A vivre ainsi, le pouvoir ne gagne ni
en dignité ni en force, et il perd sa raison
d'être.
Certains qu'il y a dans le Parlement une
majorité résolue à donner à la République
un gouvernement durable et fort, un gouver-
nement décidé à défendre au dehors les inté-
rêts permanents de la France, au dedans
l'ordre et la liberté, à imposer énergique-
ment à tous le respect absolu des lois, c'est
là que nous irons chercher les garanties
d'une existence politique stable.
Dans ces conditions, messieurs, les hom-
mes qui sont devant vous sont prêts à conti-
nuer leur tâche, et, s'ils obtiennent votre
confiance, à n'épargner aucun effort pour
la justifier.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR
Mlle CLAUDE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XVII

(Suite.)
Une agitation plus intense régnait maintenant
parmi elle. Les femmes montraient leurs enfants
avec de grands gestes et une singulière volubilité
de paroles entrecroisées.
Les hommes, très-sombres et muets, arrachaient
de leurs maisons les pitoyables victimes de l'incen-
die et les rapportaient sur le pavé en donnant les
signes d'une violente horreur.
Et chacun s'éloignait d'eux, les laissant brisés,
gémissants, sans vêtements, sous la brise fraîche
de cette matinée de mai.
— Qu'y a-t-il donc ? articula Placial, frappé d'un
tel spectacle.
Un mot expliquait tout, la cruauté des uns,
l'horreur de tous.
Ce mot courait dans la foule.
— Ce sont des varioleux !
Tout était bien fini pour eux, désormais, entre

l'ambulance qui s'abîmait dans les flammes et la
terreur qui les rejetait brutalement en dehors de
leur asile provisoire.
— Mais ils vont mourir là ! s'écria le docteur.
La réputation ne se manifesta que plus forte sur
toutes les physionomies et le cercle s'élargit en-
core autour des pestiférés.
— Eh bien ! quand tous les rejettent, je ne les
abandonnerai pas, moi ! déclara Placial avec éner-
gie. Qu'on me trouve des voitures, je vais trans-
porter mes malades loin de vos toits inhospitaliers.
— Oui ! oui !... enlevez-les !... débarrassez-
nous !... répondit le chœur avec ensemble.
Des gamins se détachèrent prestement pour aller
chercher un véhicule, tandis que le docteur indig-
né se penchait vers le plus moribond pour l'aider
au moins à mourir.
C'était un fantastique spectacle que ce funèbre
campement dans une rue étroite !... que ces plain-
tes sourdes prêtes à se changer en râle d'agonie !
Geneviève voulut encore aider son cousin à cette
tâche suprême, mais ses forces la trahirent.
Agenouillée, elle se laissait glisser tout à fait sur
le sol, quand deux mains solides la relevèrent et
qu'une voix affectueuse la réconforta par un appel
inattendu.
— Madame Carrés, venez avec moi, soyez forte !
Ici, vous ne pouvez plus rien. Là-bas, on vous
attend. On vous réclame.

Elle balbutia :
— Qui donc, Jacques ?... Et où suis-je attendue ?
Le boiteux se pencha à son oreille :
— Dans ma mansarde, où M. Léon Bourgeal,
bien affaibli, vient d'être installé par moi.
Ce nom la galvanisa. Entre deux devoirs charita-
bles, elle vit clairement auquel s'attacher.
Avec un grand effort, elle se remit sur pieds et,
s'appuyant à Jacques, elle franchit le cercle des
réprouvés.
Tout le monde s'écarta sur son passage.
Ils s'éloignèrent donc, les vaillants et les dévoués,
sans inspirer d'autres sentiments à la foule peu-
reuse, que le désir de ne les pas même effleurer
du doigt.
Derrière eux, les trois immeubles dévorés s'é-
miettaient avec fracas, et si l'incendie bornait ses
ravages à l'hôtel du fabricant de meubles, à l'am-
bulance, et à la maison de rapport, c'est que des
deux côtés s'étendaient des terrains non bâtis, sur
lesquels se couchèrent les murs calcinés.
CHAPITRE XVIII
Le citoyen Bouvier avait lieu d'être fier de son
œuvre. L'ambulance n'existait plus.
Les condamnés qu'elle renfermait ne devaient
plus exister davantage.
Au début de l'incendie, quand les infirmiers et
les moins malades s'enfuyaient éperdus, le secré-

taire de « Bourgeal l'exilé » surveillait la porte de
l'hôtel Le Bastu pour n'en pas laisser échapper ses
victimes.
Ni Jacques, ni Geneviève, ni Placial ne parut à
la sortie, devenue d'ailleurs bientôt impraticable.
Un peu plus tard, M. et Mme Le Bastu, et le
capitaine Hubert, à demi asphyxiés, furent tirés
hors de leur hôtel par une fenêtre, grâce à l'éner-
gie d'un interne.
Un blessé vint tomber près du trottoir en traver-
sant les flammes, un autre hurla longtemps de
douleur dans la cour obstruée.
Bouvier s'assura, du poste d'observation où il
demeurait placé, que ce n'était là aucune des indi-
vidualités désignées par les ordres de son chef.
Alors, comme le feu ravageait l'intérieur, il
espéra que sa besogne, à lui, se trouvait faite par
le fléau, et que « Bourgeal l'exilé » devrait se con-
tenter de retrouver, le lendemain, les corps carbo-
nisés de ses ennemis personnels.
Mort pour mort, puisque ni Jacques, ni Gene-
viève, ni le docteur n'y devaient échapper, celle qui
les frappait valait mieux que la fusillade à l'angle
d'un mur et coûtait moins à l'exécuteur.
Bouvier jugeait donc l'opération excellente,
pleinement réussie et, tout gonflé de satisfaction,
il vint droit à la mairie de la place Voltaire pour
rendre compte de sa mission, et recueillir des
éloges, dont son terrible chef ne se montrait pas

Chronique générale.

Chambre des députés. — La séance d'hier n'a duré qu'une demi-heure; la Déclaration que nous donnons ci-dessus a été lue par M. Duclerc, et la Chambre s'est ajournée à samedi, pour la nomination des membres du bureau qui, promus aux dignités ministérielles, ont dû donner leur démission.

En somme, la véritable ouverture de la session n'aura lieu que lundi prochain. C'est dans cette journée que seront déposées, sous forme d'interpellations, les bombes de dynamite parlementaire, bombes qui, nous croyons pouvoir l'affirmer, auront peu ou point d'effet. Dans les couloirs, des canons que nous nous abstenons d'analyser, aucun n'ayant de base sérieuse, puisqu'aucun groupe sérieux, nous parlons au point de vue numérique, ne s'est encore réuni.

Pour n'en pas perdre l'habitude, on colporte des listes ministérielles, comme si la crise ministérielle était déjà ouverte; et sur ces listes figurent les noms de MM. Wilson, Ferry, Andrieux, etc.

Sénat. — Le Sénat n'a pas eu une séance plus longue que la Chambre et s'est ajourné à mardi, après avoir ouï sans le moindre enthousiasme la Déclaration lue par M. Tirard. On a fait l'éloge funèbre de MM. Roques, Desmazes, Pothuau, de Forzanz et de Latéy.

Dans les couloirs de la Chambre haute on parlait à mots moins couverts qu'à la Chambre basse de la dissolution qui paraît devoir être la conséquence de l'inénarrable gâchis dans lequel on patauge. M. Gambetta nous a tout l'air d'avoir fait son siège auprès de MM. les pères conscrits.

Par décret inséré à l'Officiel d'hier, M. Thomson, préfet de 1^{re} classe, est nommé gouverneur de la Cochinchine française, en remplacement de M. Le Myre de Villers.

LA QUESTION DU BUDGET.

Le *Journal des Débats* publie un remarquable article de M. Paul Leroy-Beaulieu sur la question budgétaire. L'éminent économiste ne ménage de dures vérités ni aux Chambres, ni à M. Tirard, ni même à l'auteur de tous nos maux, au gouvernement de la République.

M. Leroy-Beaulieu commence son examen de divers éléments de notre situation financière, par un aveu des plus instructifs :

« Disons-le, sans aucune espèce d'ambages — aussi bien, de notre part, n'est-ce qu'une répétition, — cette situation est mauvaise, et elle peut, si l'on persévère dans le désordre actuel, devenir rapidement très-dangereuse.

» Il n'est pas un élément des finances

publiques qui ne soit atteint : et les impôts, et le crédit, et la confiance. »

Et il s'empresse de démontrer cette triste vérité en étudiant nos ressources budgétaires, particulièrement pendant les deux dernières années, et en signalant la diminution des plus-values qui, en une année, sont tombées de 73 à 38 millions. Cette énorme diminution a fatalement amené un déficit; M. Leroy-Beaulieu n'hésite pas à en mesurer l'étendue :

« C'est, en chiffres ronds, 60 millions qui manquent.

» On dira sans doute qu'il se présentera des annulations de crédit en fin d'exercice, c'est incontestable; mais, d'autre part, il a dû se produire des crédits supplémentaires depuis le mois de juillet. Il ne faut pas oublier, en outre, que l'exercice 1882 a emprunté une forte somme aux budgets antérieurs et que, de plus, on a classé parmi les dépenses extraordinaires beaucoup de dépenses qui avaient un caractère ordinaire manifeste. Si l'on examinait les choses à fond, nous sommes convaincu, quant à nous, que le budget de 1882 présenterait un déficit de 150 millions; c'est le chiffre que nous écrivions, il y a déjà trois mois; depuis lors, les choses se sont aggravées, puisque le rendement des impôts a été beaucoup plus mauvais pendant le troisième trimestre que pendant les deux précédents. »

Le crédit public n'est pas dans un plus brillant état :

« On dira sans doute que la cause en est au krach, aux exagérations de la spéculation, à la baisse de l'ensemble des valeurs. On se tromperait. Tout l'ensemble des titres mobiliers, au moins de ceux qui sont sérieux, cote en ce moment des cours plus élevés qu'à la fin d'octobre 1880; en particulier, tous les fonds étrangers ont haussé dans cet intervalle de deux ans; presque seuls, les fonds français ont considérablement baissé.

» C'est bien le crédit du gouvernement qui est atteint, car tout l'ensemble des autres valeurs françaises ou étrangères, à de rares exceptions près, est encore, même après le krach, même après la panique des derniers temps, à des cours plus élevés qu'en octobre 1880, tandis que les fonds de l'État français ont fléchi de 6 à 7 0/0.

» Ainsi, les plus-values d'impôts se changent en moins-values, les excédents budgétaires en déficits, les fonds publics français baissent pendant que les fonds étrangers haussent. Quelles sont les causes de ce phénomène attristant, et quelle est la direction nouvelle que vont prendre nos finances ?

» Il y a sans doute, à ce changement complet qui s'est opéré depuis 1880, des causes diverses; mais il y a une cause principale à laquelle on peut presque tout imputer; depuis deux ans, sauf quelques rares intervalles lucides, nos Chambres et le gouvernement ne savent plus trop ce qu'ils font. Toutes les mesures qu'ils prennent sont exactement l'opposé de celles qu'ils devraient prendre. Tandis qu'ils devraient calmer,

modérer, faire, dans cette période d'épreuves, aussi peu de changements que possible, ils agitent et brouillent tout; ils entreprennent tout à la fois; ils semblent prendre plaisir, par exemple, à inquiéter tous les intérêts que M. Thiers cherchait avec tant de soin à sauvegarder. Ce qu'on appelle la haute banque, les grandes Compagnies de chemins de fer, les concessionnaires de mines, tout ce qui, dans ce pays, est une force organisée, ils s'y attaquent en étourdis, non pas certes qu'ils mordent sérieusement, mais ils aboient beaucoup et ils font peur. Tous les concours qu'ils pourraient avoir et qui les sortiraient d'affaire, ils les repoussent avec hauteur. Nous craignons fort que notre situation financière ne soit absolument voilée pour notre ministre des finances, notre ministre des travaux publics et ses collègues; si elle ne leur est pas voilée, ils agissent comme si elle l'était. »

L'écrivain du *Journal des Débats* donne des preuves à l'appui: le plan de M. de Freycinet par exemple, dit-il, qui comportait une dépense de quatre milliards, échelonnés sur dix ou douze années, n'eût été admissible qu'à la condition de rester dans cette limite de quatre milliards, le programme primitif s'est enflé; l'évaluation actuelle dépasse neuf milliards. C'est ensuite les dépenses exorbitantes et hors de propos que régularisent nos députés :

« L'honorable M. Ribot nous a appris que, dans les trois dernières années, les dépenses ordinaires des ministères se sont accrues de 300 millions...

» Nous disions, au commencement de cet article, que le gouvernement et les Chambres faisaient, d'ordinaire, exactement le contraire de ce que devraient faire des ministres et des députés expérimentés et judicieux. M. Tirard et M. Hérisson viennent d'en donner la preuve. M. Léon Say avait fait avec la Compagnie d'Orléans une convention pour le remboursement de 200 millions. M. Tirard n'en veut pas; pourquoi? Parce qu'il est faible, et qu'il ne comprend nullement la situation grave de nos finances. Il croit que la Chambre déteste les grandes Compagnies; la Chambre, en effet, a deux passions: la haine du Jésuite et la haine des grandes Compagnies de chemins de fer. Il ne faut haïr personne, c'est un précepte, non-seulement chrétien, mais de la sagesse de tous les temps. La haine fait toujours faire des sottises. »

Voilà le gros mot de l'article lancé et M. Leroy-Beaulieu va montrer qu'il n'y a rien d'exagéré :

« M. Tirard avait pensé d'abord, dit-on, à émettre ou négocier pour 2 ou 300 millions de papier de je ne sais quelle espèce. Mais il s'est bientôt aperçu que la création de la fameuse commission des chemins de fer était une fort mauvaise préparation à l'émission d'un emprunt gagé sur les excédents des revenus des Compagnies; M. Tirard était donc très-perplexe quand il s'est avisé d'un expédient curieux. Qui l'eût cru? Ce sont les grandes pluies de cette année qui le tirent

d'affaire. Il paraît que ces pluies ont eu le rare mérite de ralentir les travaux publics, si bien qu'on en aura fait en 1882 pour 150 millions de moins que ne le pensait M. Léon Say. Quelles pluies opportunes! Après avoir fait cette trouvaille de 150 millions économisés par les pluies, M. Tirard veut aussi atténuer le budget extraordinaire de 1883. Compagnies de chemins de fer en 1882 et en 1883. Nous craignons fort que ces sommes, évaluées à 85 millions, ne soient déjà engagées: il en faudra notamment une partie pour couvrir le déficit plus que probable de l'exercice courant...

» Ajoutez qu'une crise semble se préparer sur la propriété immobilière parisienne. Pour clore le chapitre de toutes ces habiletés administratives, on désorganise, avec l'argent M. Labuze aime mieux avoir des fonctionnaires radicaux que des fonctionnaires zélés qui seraient suspects de mauvaises fréquentations politiques. Aussi les agents des régies n'osent plus faire de procès-verbaux: M. Léon Say a établi que, de 40,000 annuellement, les procès-verbaux sont tombés à 16,000; ce n'est pas le moyen d'avoir des plus-values.

» Nous conseillons à la Chambre de faire un sérieux examen de conscience, et nous croyons lui rendre service, car, si elle continue comme elle a commencé, elle verra où elle en sera dans deux ou trois ans. »

Rien ne manque, comme on vient de le voir, à cette violente et si juste critique. Mais M. Paul Leroy-Beaulieu perd assurément son temps en donnant le conseil par lequel il termine: conseiller à la Chambre de faire un sérieux examen de conscience, c'est bien peu la connaître; et chercher à la ramener à la raison en lui montrant l'abîme où elle court, c'est un travail au-dessus des forces humaines.

TIRAGE

DE LA LOTERIE DES GENS DE LETTRES

Hier jeudi, à dix heures du matin, a eu lieu, dans la grande salle des fêtes du Trocadéro, le tirage de la Loterie des gens de lettres.

Le nombre des lots est de 250. Les opérations du tirage ont été faites en présence de M. Marjeu, conseiller de préfecture, et de M. Tomasi, commissaire de police. Le bureau était présidé par M. Charles Valois, assisté des membres du comité.

Le président a remercié la presse du sympathique concours qu'elle n'a cessé de prêter à l'œuvre.

Le tirage a eu lieu au moyen des roues de la maison Fichet, qui ont servi aux précédentes loteries.

Le n° 1,446,390 gagne 100,000 fr.
Le n° 747,340 gagne 50,000 fr.
Les n° 272,796 — 774,548, chacun 25 mille francs.
Les n° 1,714,421 — 1,629,074

prodigue.

— Tout est bien, citoyen! dit-il en s'approchant du vieux Bourgeal, qui écrivait fébrilement des ordres.

— Tu réponds du résultat ?

— On peut entendre d'ici les derniers effondrements.

— Rien de suspect n'a échappé ?

— Rien.

— Ainsi, le service médical?... le personnel des infirmiers ?...

— Disparu.

— C'est bon. Je me souviendrai de tes services.

Un rayon de joie fauve illumina le visage sombre qu'un pouvoir sanguinaire avait changé en visage féroce.

Bouvier se cambrait déjà, tout radieux de la promesse, quand un bruit différent des bruits de sabres traînés et de juréments, habituels à ces parages, s'éleva sur le seuil de la salle.

On vit un groupe singulier, formé d'un malade roulé dans des couvertures, que portaient deux hommes revêtus du brassard de Genève :

Le docteur Molins et l'interne qui l'avait rejoint.

Le premier dit dès l'entrée, croyant s'adresser au magistrat municipal de l'arrondissement :

— Ordonnez qu'on fasse place à mes malades, citoyen maire.

Le vieux Bourgeal tressaillit en reconnaissant le

cousin de Geneviève.

Que lui disait-on que tous les suspects avaient péri ?... Et voilà que l'un d'eux, sinon le plus détesté, du moins le plus insaisissable, se dressait devant lui.

Bouvier, la sueur au front, eût voulu s'engloutir sous le sol.

— Quels malades ? demanda le citoyen Bourgeal d'un ton glacé.

— Ceux de l'ambulance Le Bastu qui brûle. Ils sont là six malheureux...

— Cinq maintenant, interrompit l'interne. Le plus jeune est mort.

— Cinq malheureux que les maisons particulières repoussent. Une maison de ville doit les recueillir.

— Nous n'avons pas de lits.

— Vous avez les lits de camp du poste. Je m'en contente.

— Comment ont-ils échappé à l'incendie ?

— Enlevés par nous des salles et transportés, par la petite porte de la cour, dans la rue Blot.

— Ceux-là seuls sont sauvés ?

— Hélas ! je le crois.

— Et les infirmiers ?

— Eh ! citoyen, faites faire une enquête sur les morts, si bon vous semble, mais laissez-moi sauver les mourants.

— Faites, fit le vieillard d'un ton farouche.

Mais aussitôt, dans la salle encombrée d'officiers fédérés et de fonctionnaires de la Commune, s'élevèrent des protestations.

— Ne recevez pas ces hommes, citoyen.

— Nous avons assez de dangers à courir sans accepter gratuitement celui-là !

— Vous ne voyez donc pas qu'il y a là six varioleux sur un fourgon ?

— Citoyen Bourgeal... chassez-les !...

Placial se redressa, superbe, sous le flot de réprobation.

— La maison de ville est à ces malades, s'ils n'ont pas d'autre abri, entendez-vous ? Chassez-nous par la force, alors. Jusque-là, je maintiens le droit des malheureux.

Les chasser par la force ?... les toucher ? Allons donc !... tout le monde recula.

Le citoyen Bourgeal fit un geste impérieux.

— Prenez l'école congréganiste, ordonna-t-il, mettez-y les lits de camp et retirez-vous.

Placial entrevit en une seconde de réflexion la paix de l'école, l'isolement, peut-être le salut pour les misérables auxquels il se dévouait.

— Allons à l'école, répondit-il en reprenant son triste fardeau.

— Encore un de moins, murmura l'interne.

Voyez, docteur, ce soldat est mort.

Placial soupira; remplaçant ce nouveau cadavre sur le fourgon, il dirigea le sinistre convoi vers

l'école de jeunes filles, dont les sœurs avaient été outrageusement expulsées, et qui demeurait close; les femmes sorties de Saint-Lazare pour faire le classe préféraient de beaucoup la dégradation de trois-six à la culture de la grammaire.

« Bourgeal l'exilé » le suivit d'un œil dur; puis se tournant vers Bouvier :

— Tu es un présomptueux et un niais ! Sache que qui est vivant, sache qui est mort, et ne te trompe pas une seconde fois: la peau me répond de la leur !

Bouvier disparut, terrifié.

S'informer ?... Chercher ?... tâche difficile, qu'il entreprit résolument. Si laide que fût « sa peau », comme disait brutalement son chef, il y tenait fort.

On se souvient que les pompiers ayant reçu l'ordre de ne pas éteindre les incendies, celui de l'ambulance ne devait cesser que faute d'aliments.

Une nuée de pillards se tenait toutefois autour des décombres, pour essayer d'en retirer quelques épaves, la croyance populaire étant, dans le quartier, qu'un ouvrier fabricant comme M. Le Bastu devait avoir un coffre-fort incombustible et bien garni.

Bouvier sentit qu'on ne pouvait retrouver que des cadavres méconnaissables, si même on parvenait, avant un certain temps, à remuer les ruines fumantes.

Mieux valait tâcher d'apprendre, rue Blot, quels personnages y avaient passé, fuyant le feu.

(A suivre.)

CLAUDE DE CHANDREUX.

1,823,558	—	1,515,270	—	924,733
1,540,796	—	1,473,723	—	4,678,555
606,484	—	1,792,905	—	1,873,340
992,126	—	548,655	—	4,447,964
929,184	—	462,328	—	chacun 5.000 fr.
Les n° 460,549	—	1,178,674	—	268,450
829,885	—	133,384	—	981,401
922,129	—	285,532	—	342,598
290,162	—	1,927,917	—	120,605
766,340	—	297,885	—	1,387,772
616,056	—	1,903,500	—	1,979,449
1,239,060	—	622,833	—	466,496
97,644	—	62,948	—	1,977,949
1,798,109	—	1,061,600	—	1,368,183
1,891,391	—	1,543,860	—	644,132, cha-
				acun 4,000 fr.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 novembre.

La situation reste la même, d'un côté la haute Banque qui simule une grande activité pour attirer l'épargne dans ses filots, de l'autre les capitaux qui refusent obstinément de prendre les valeurs qui lui sont offertes : 3 0/0, 80.67 et 80.70; amortissable, 110 : 5 0/0, 114.95.

Quant aux fonds étrangers, nous considérons que pour l'épargne ils constituent un danger, il est donc inutile de s'y attacher.

Le bilan de la Banque de France accuse une augmentation de l'encaisse or de 3,104,000 fr. On cote 5,260 sur l'action.

Le Crédit Foncier est très-soutenu, les achats s'effectuent à de bons cours 1.365.

Signalons aux capitaux disponibles les obligations foncières et communales qui constituent le placement le plus sûr.

Le Crédit Lyonnais et surtout le Comptoir d'Escompte qu'on ne pourra appeler désormais que le Comptoir International d'Escompte voient leurs titres très-négligés. Ces deux Sociétés se sont alliées à la Banque ottomane pour offrir un nouvel emprunt Turc déguisé sous forme d'obligations dites privilégiées.

Le public a été trop éprouvé par les sociétés ci-dessus pour souscrire aveuglément à un emprunt étranger. L'empire turc et ruiné à côté fort cher à notre épargne, les articles à sensation et pleins de promesses fallacieuses dont la presse parisienne se remplit, ne ramèneront plus les capitaux aux guichets des sociétés. Il est temps que la province se montre indépendante et ne subisse plus le joug coûteux et ruineux de certaines sociétés qui au moyen de leurs agences ont traîné durant trop longtemps l'argent français pour entretenir des gouvernements étrangers et des affaires étrangères.

Les bonnes valeurs ne manquent pas, les actions de la Banque Centrale de Crédit, du Crédit Provincial s'offrent aux personnes qui recherchent plus-value et sécurité de placement.

Le Suez est un peu meilleur de 2,580 à 2,590. Nord, 1,920; Orléans, 1,270.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHAMBRE DES AVOUÉS.

La Chambre de discipline des Avoués près le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Saumur est composée, pour l'année judiciaire 1882-1883, ainsi qu'il suit :

MM. LECOY, *Président.*
COQUEBERT DE NEUVILLE, *Syndic.*
BEAUREPAIRE, *Rapporteur.*
LE RAY, *Secrétaire.*

Avant-hier mercredi, vers 10 heures du matin, un terrible accident est arrivé sur le chemin de fer de l'État, non loin de la sablière du Vaudelnay-Rillé.

Un train de ballast, venant de chercher du sable, regagnait la voie principale pour prendre un wagon de voyageurs destiné au transport des ouvriers.

Le sieur Grégoire, Jean-Baptiste, chargé d'accrocher le wagon au train, surpris par la secousse, fut renversé sur les rails : cinq wagons lui ont passé sur le corps et l'ont presque coupé en deux, un peu au-dessus des cuisses.

La mort a été instantanée.

L'accident est arrivé à 50 mètres environ du passage à niveau du chemin de grande communication n° 38.

Grégoire, âgé de 39 ans, originaire de la Plaine, laisse une femme et quatre enfants.

L'Officiel a publié la nomination de M. Assiot, préfet de Vaucluse, ancien préfet de Maine-et-Loire, comme préfet du Puy-de-Dôme.

M. Dutay, chef de cabinet de préfet, est nommé sous-préfet de Civray (Vienne), en remplacement de M. de Bernède, appelé à d'autres fonctions.

M. Barthélemy, lieutenant-colonel du 77^e de ligne, en garnison à Cholet, est nommé contrôleur de 2^e classe de l'administration de l'armée.

M. Grosmaître, chef de bataillon au 56^e, est nommé lieutenant-colonel du 77^e.

M. de Coatgoueden, capitaine adjudant-major au 87^e, est nommé chef de bataillon au 438^e, en garnison à Angers.

Pèlerinage au tombeau de saint Martin à Tours, le jeudi 16 novembre.

Avis. — Il importe que les personnes désireuses de faire ce pèlerinage se fassent inscrire sans retard, afin que MM. les organisateurs sachent au moins dimanche soir le chiffre approximatif des pèlerins.

N. B. — Les pèlerins pourront prendre le train à la gare de Varennes.

On sait quelle formalité il faut remplir pour toucher les mandats-poste. Il est question de simplifier les choses.

On créerait des bons de poste qui seraient de véritables billets de banque et qui seraient payés sur simple présentation.

La comète, qui a été visible tous ces temps-ci, a fait l'objet d'observations intéressantes, exécutées à l'observatoire de Nice au moyen de spectroscopie. Cet instrument permet de reconnaître, par la disposition de l'image de l'astre, les substances qui entrent dans sa composition. D'après la Nature, à qui nous empruntons ces détails, M. Thollon a constaté la présence du carbone, de l'hydrogène et du sodium. Le P. Secchi constata de cette manière, il y a quelques années, que certaines étoiles dont la lumière, marchant à raison de 75,000 lieues par seconde, met des centaines d'années à nous parvenir, offraient une composition très-analogue à celle de la benzine Collas.

Je ne sais rien de plus étourdissant que cette grande découverte de la spectroscopie, et il est bien curieux que, dans les planètes et même dans les étoiles, nous retrouvions toujours du charbon, de l'hydrogène et de l'oxygène, c'est-à-dire l'étoffe dont sont faits la plupart des végétaux.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS. — Nous lisons dans *Angers-Revue* :

« La direction prépare en ce moment une reprise de *Lalla-Roukh*. La charmante partition de Félicien David n'a pas été représentée à Angers depuis plus de quinze ans et pourtant les Angevins avaient donné au compositeur une preuve non équivoque de l'estime qu'ils professaient pour son œuvre; en effet, un train de plaisir avait été organisé pour aller assister à une représentation de *Lalla-Roukh* à l'Opéra-Comique. On n'a pas oublié que Félicien David accompagné de chefs de pupitre parisiens, alors indispensables pour une interprétation musicale convenable dans notre ville, était venu à Angers, quelque temps auparavant, diriger l'exécution de son *Désert*.

« La direction fait faire de très-sérieuses études de cette partition qui convient bien aux divers artistes de notre troupe. Nous attendons avec confiance la première représentation. »

POITIERS.

Faculté des lettres et des sciences. — Les examens pour les trois ordres de licence commenceront le jeudi 23 novembre 1882 devant la Faculté des Lettres de Poitiers. Les inscriptions sont reçues jusqu'au 18 novembre.

M. Vincent a été nommé commissaire de police à Poitiers, en remplacement de M. Jacob, qui reçoit une autre destination.

TOURS.

La bande de bohémiens dont nous avons annoncé l'arrestation il y a quelques jours et qui était soupçonnée de divers vols commis à Tours, a été mise en liberté dimanche dernier.

REDON.

Un douloureux accident est arrivé le 3 novembre, à 4 heures du soir, sur le chemin de fer, près de la gare de Redon.

Des hommes d'équipe occupés aux réparations de la voie s'étaient garés pour laisser passer le train qui arrive à Nantes à 6 heures, lorsque l'un d'eux, âgé de 28 ans, marié depuis 8 mois, s'avança sur les rails; les avertissements répétés de ses camarades et les coups de sifflet du mécanicien ne purent le décider à quitter assez tôt cette dangereuse position, et le train arrivant sur lui à toute vitesse le prit par le dos et le renversa. Ce malheureux fut traîné l'espace de vingt mètres, et quand on put le relever, après l'arrêt du train, un bras et une jambe étaient coupés et tout son corps était affreusement labouré.

Transporté dans un état déplorable à l'hôpital, le blessé expirait au bout de deux heures.

Les pluies qui ont recommencé font craindre de nouvelles inondations.

L'année sera terrible pour les riverains du Rhône, de la Drôme et de la Durançe; terrible aussi pour les troupeaux transhumants qui paissent pendant l'hiver dans les plaines si précieuses de la Crau et de la Camargue, et pendant l'été dans les montagnes si pittoresques de la Durançe.

Les troupeaux des hauts plateaux du Gard, de l'Ardeche et de la Drôme, en descendant dans la plaine, ont traversé des ruisseaux changés tout à coup en torrents au moment de leur passage, et ils ont été noyés.

Le pont de Sablet sur l'Ouvèze s'est effondré, engloutissant un malheureux père de famille qui a voulu passer malgré une défense expresse. Ses enfants, qui étaient là au moment de la catastrophe, et qui n'avaient pu l'empêcher de passer, ont dû se résigner à voir mourir leur père se débattant dans les flots, sans pouvoir lui porter secours.

Tombe d'un deuxième étage. — Un bien triste accident vient d'arriver au hameau de la Brehaudais, en Saint-Jouan.

Le jeune Adolphe Flachet, apprenti zingueur, âgé de treize ans seulement, travaillait, le 31 octobre, avec son patron, à différentes réparations de toiture et de conduites dans une des maisons du hameau. Dans la journée, le patron descendit pour collationner avec le propriétaire de la maison, laissant son jeune apprenti souffler le feu des fourneaux. Mais à peine était-il arrivé dans la cuisine qu'un grand cri retentit : l'enfant venait de tomber d'une fenêtre du deuxième étage de la maison, et l'on vit son corps sanglant rebondir sur le sol.

On suppose que Flachet, voyant une échelle placée dans le chéneau de la maison et maintenue à la fenêtre par une corde, aura voulu s'en servir pour descendre dans la rue et que le pied lui manquant subitement il aura perdu l'équilibre et roulé sur le sol.

Les témoins de ce triste accident se hâtèrent de relever le pauvre enfant et de le transporter chez sa mère, aubergiste à Saint-Servan.

Le jeune Flachet a succombé, jeudi matin, à huit heures, sans avoir repris connaissance. (*Avenir de Rennes.*)

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

Mardi 14 novembre 1882.

Avec le concours de **M^{me} DEVOYOD** de la Comédie-Française

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE **Le Monde où l'on s'ennuie**

Pièce en 3 actes, de M. Édouard Pailleron.

M^{me} DEVOYOD remplira le rôle de la duchesse de Réville.

Les autres rôles seront joués par : M^{lle} SUZANNE DEVOYOD, M^{lle} CASTELLI, du Vaudeville, M^{me} COBLENTZ, de la Comédie-Française, M^{lle} BARNALL, du théâtre du Parc, de Bruxelles, M^{lle} SEVERY, du Gymnase, M. Pierre LUCRET, du Gymnase, M. REIGER, lauréat du Conservatoire, M. LAFFRÈRE, de l'Odéon, etc.

Le spectacle commencera par :

L'ÉTINCELLE Comédie en 1 acte, de M. Édouard Pailleron. Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE à 150,000 obligations de priorité

A 5 0/0 AU PORTEUR Avec Privilège spécial sur le produit des TABACS, SELS et autres Revenus

Affectés au service de la Dette publique Ottomane.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DES REVENUS CONCÉDÉS s'engage à appliquer au service des Obligations de priorité, jusqu'à parfait paiement de la somme nécessaire au service semestriel desdites obligations et à verser à cet effet à la Banque Impériale Ottomane les premières rentrées effectuées chaque semestre sur les revenus des six contributions indirectes affectées par l'Iradé de S. M. I. le Sultan, en date du 20 décembre 1881, au service de la Dette publique Ottomane.

INTÉRÊT ANNUEL : 25 fr. payables par semestres, les 13 mars et 13 septembre :

A PARIS, à raison de 12 fr. 50, net d'impôts et de frais ;

Et à LONDRES, à raison de 10 schellings.

REMBOURSEMENT au pair en 24 ans :

A PARIS, en 500 francs ;

A LONDRES, en 20 livres sterling.

Par tirages ay^t lieu en fév. et août de chaque année.

PRIX D'ÉMISSION : 415 FRANCS

Jouissance du 13 septembre 1882.

Payables : En souscrivant.....Fr. 50 »

Lors de la répartition..... 50 »

Du 10 au 20 décembre 1882..... 100 »

Du 10 au 20 février 1883..... 100 »

Du 10 au 20 mars 1883..... 115 »

TOTAL.....FR. 415 »

avec faculté d'escompter à toute époque les termes ultérieurs à raison de 5 0/0 l'an.

Les souscripteurs qui se libéreront au moment de la répartition jouiront d'une bonification de 3 fr. 50 par titre.

Le revenu annuel de 25 francs représente un intérêt supérieur à 6 0/0 et, si l'on tient compte de la valeur de l'amortissement, le rendement total dépasse 7 0/0.

Les titres définitifs, munis du timbre français, seront livrés à l'époque du dernier versement (mars 1883) et participeront au tirage du mois d'août suivant.

Les coupons d'intérêt et les obligations sorties au tirage sont payables en or à PARIS, LONDRES et CONSTANTINOPE.

L'émission des Obligations actuellement mises en souscription ne constitue pas un emprunt nouveau et n'impose au Gouvernement aucune charge nouvelle.

Ces Obligations font, en effet, partie des 371,363 obligations privilégiées qui ont été attribuées à la Banque Impériale Ottomane et à ses co-intéressés par l'Iradé impérial du 20 décembre 1881, réglant la reprise du service de la Dette publique.

Ce décret a affecté au service de ces obligations une annuité de 890,000 livres turques à prélever par un privilège et préférence, et ce jusqu'à leur complète extinction, sur le produit des revenus assignés au service total de la Dette (art. 3 et 10 du décret précité).

Le solde des 371,363 obligations susdites est conservé par les co-intéressés.

La souscription sera ouverte à Paris LE MARDI 14 NOVEMBRE

Et fermée le même jour à 4 heures du soir.

A la Banque Impériale Ottomane, 7, rue Meyerbeer. — A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin. — A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme. — Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère. — Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens. — A la Société de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme. — A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra. — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 66, Chaussée-d'Antin. — A la Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54 et 56, rue de Provence.

Les Agences et Succursales de ces Etablissements dans les départements recueilliront et transmettront à Paris les demandes pour compte desdits établissements.

La Souscription sera ouverte simultanément à Londres et Constantinople.

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'Emission, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Les versements en retard seraient passibles d'un intérêt de 7 0/0 l'an.

EAUX-BONNES Eau minérale naturelle contre: Rhumes, Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

Marché de Saumur du 4 Novembre

Blé semenc. (Ph.)	19 21	Halle de noix	50
Prom. 1 ^{re} q. (Ph.)	18	Graine treffe	50
Froment (Ph.)	77	—	70
Halle, moy. 77	17 29	—	50
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780
Orge	65	Luzerne	780
Avoine h. bar.	50	Paille	780
Fèves	75	Amandes	50
Pois blancs . . .	80	Cire jaune	50
— rouges	80	Chauvres 1 ^{re}	190
Colza	65	qualité (50 k. 500)	43
Chevrais	50	—	40
Farine, culas.	157	—	38

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 20).			
Coteaux de Saumur, 1881,	1 ^{re} qualité	120 à	170
Id. 1881,	2 ^e id.	110 à	160
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1 ^{re} id.	110 à	160
Id. 1881,	2 ^e id.	100 à	150
Saint-Léger et environs 1881,	1 ^{re} id.	105 à	155
Id. 1881,	2 ^e id.	95 à	145
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 ^{re} id.	105 à	155
Id. 1881,	2 ^e id.	100 à	150
La Vienne, 1881.	1 ^{re} id.	80 à	85
NOUVEAUX (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1881	1 ^{re} id.	160 à	170
Id. 1881,	2 ^e id.	150 à	160
Champigny, 1881	1 ^{re} qualité	170 à	200
Id. 1881,	2 ^e id.	160 à	190
Id. 1881,	1 ^{re} id.	160 à	190
Id. 1881,	2 ^e id.	150 à	180
Varrains, 1881	1 ^{re} id.	150 à	165
Varrains, 1881,	2 ^e id.	140 à	155
Bourguell, 1881	1 ^{re} qualité	165 à	170
Id. 1881,	2 ^e id.	155 à	160
Id. 1881,	1 ^{re} id.	155 à	160
Id. 1881,	2 ^e id.	145 à	150
Restigné 1881	1 ^{re} id.	160 à	165
Id. 1881,	2 ^e id.	150 à	155
Chinon, 1881,	1 ^{re} id.	160 à	165
Id. 1881,	2 ^e id.	150 à	155
Id. 1881,	1 ^{re} id.	150 à	155
Id. 1881,	2 ^e id.	140 à	145

Vierge de Raphaël! la nouvelle valse de Jules Klein, fait en ce moment fureur à Paris. Le roi de la valse française, l'auteur de cette page admirable qui a nom « Fraises au Champagne, » a répandu dans sa dernière création des trésors de mélodie et de sentiment qui font de la valse *Vierge de Raphaël* la grande succès de la saison.

Les autres œuvres de Jules Klein, si poétiquement originales: *Royal-Caprice*, gavotte Louis XV, *Parfums Capiteux*, Au Pays-Bleu, *Pazza d'Amore*, Neige et Volcan, *Lèvres de Feu*, *Pâté de Velours*, *Cuir de Russie*, *Pêché Révé*, *Cerises Pompadour*, *Larmes de Crocodile*, *M^{lle} Printemps*, *Pommes des Voisines* et *Petits Soupers*, valse, font les délices des salons et des concerts.

En outre, il n'est pas un bal élégant où ne brillent au premier rang les polkas étourdissantes: *Coup de Canif*, *Peau de Satin*, *Cœur d'artichaut*, *Traite aux Perles*, *Tête de Linotte*, la mazurka *Radis Roses* et *J. Klein-Quadrille*.

Paris, COLOMBIER, éditeur, rue Vivienne, 6. — Chaque œuvre franco contre 2 fr. 50 c. en timbres-poste; (Éditions de luxe illustrées par CHATINIERE).

FER BRAVAIS

ARÉMIE - PALES COULEURS - APPAUVRISSEMENT DU SANG
Dépôt dans la plupart des pharmacies.

AVIS
La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o,
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{lle} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.
4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE
ACCORDÉE À NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 NOVEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture précé.
3 %	80 75	80 60	Nord	1915	1930	OBLIGATIONS		
4 % amortissable	81	81 15	Orléans	1265	1265	Dép. de la Seine, emprunt 1857	287	50 239 75
4 1/2 %	110	109 63	Ouest	280	280	Bons de liquid. Ville de Paris	518	516
5 %	115	114 83	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1542 50	Obligations communales 1879	436	50 433
Obligations du Trésor	500	500	Canal de Suez	2570	2575	Obligat. foncières 1879 3 %	455	427 50
Obligations du Trésor nouvelles	510	505	C. gén. Transatlantique	445	445	Est	370	372 50
Bons de liq. départementaux	522 50	521 50	OBLIGATIONS.			Midi	369	369
Banque de France	5320	5300	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	500	Nord	372	371 75
Comptoir d'escompte	1015	1000	— 1865, 4 %	516	514 75	Orléans	270	50 270
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1375	— 1869, 3 %	397	399	Ouest	369	370
Crédit de France	195	190	— 1871, 3 %	393	393	Paris-Lyon-Méditerranée	373	372
Crédit mobilier	455	460	— 1875, 4 %	508	510	Paris-Bourbonnais	370	370
Est	735	730	— 1876, 4 %	510	515	Canal de Suez	555	552
Paris-Lyon-Méditerranée	1605	1602 75						
Midi	1185	1195						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures: 8 minutes du matin, express-poste.
8 — 45 — matin (s'arrête à la Possession).
0 — 50 — matin, omnibus-mixte.
1 — 35 — soir.
3 — 32 — express.
7 — 15 — omnibus.
10 — 36 — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures: 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — omnibus.
9 — 37 — express.
12 — 40 — omnibus-mixte.
4 — 44 — soir, omnibus-mixte.
10 — 24 — express-poste.
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 50.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des **MAGASINS de la PAIX**
Situés rue d'Orléans, à Saumur,

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises ET A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur.

Lauréat de l'Ecole de Pharmacie, élève de l'Ecole Supérieure de Paris.
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,
Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronne, n° 1.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

A VENDRE

Un **JARDIN** bien affruié

Situé rue de la Gueule-du-Loup, Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier; cave en roc; pompe. S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (514)

A LOUER

PRÉSENTMENT, **MAISON BOURGEOISE** Avec caves, servitudes et Jardin bien affruié. Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans. S'adresser à M. DUPONT, 52, rue Dacier. (565)

A VENDRE UN TRÈS-BON CAMION

Se transformant en break. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN BON CHEVAL

Âgé de six ans, très-doux, parfaitement dressé, s'attelant et se montant. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Un certain nombre d'actionnaires, décidés à n'effectuer aucun échange de titres ni aucun versement, se sont formés en comité pour demander la nullité de la Société et de toutes les opérations du

COMPTOIR FINANCIER ET INDUSTRIEL DE PARIS.

S'adresser d'urgence à M^e Deraine, avocat, 12, rue de Buci, à Paris, mandataire du comité. (622)

A VENDRE TROIS BEAUX CHIENS

Briquets, courants, parfaitement dressés. S'adresser chez M. PAIRAULT, vétérinaire, rue de la Petite-Douve, à Saumur. (616)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le *Journal des Campagnes* est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION: Rues Bodinier et de la Robe, Angers.